DEPARTEMENT DU BAS-RHIN
ARRONDISSEMENT DE MOLSHEIM
COMMUNE DE WISCHES

Conseillers élus : 19
Conseillers en fonction : 18 (quorum : 10)
Conseillers présents : 13
Date de convocation : 14 décembre 2023

Ouverture de la séance : 20H00
Clôture de la séance : 20h30

Procès- verbal des délibérations du conseil municipal
Séance ordinaire du 21 décembre 2023
Sous la présidence de Monsieur Alain FERRY, Maire

Assistaient à la séance :
Sabine KAEUFLING, Alain HUBER, Jean-Luc POIREL, adjoints, Pierre GANIER, Peggy MOSSER-SAILLANT, Jean-Pierre LONDOT, Christine MOSER, Sylvie FIRMERY, Etienne GIRARDOT, Christine BLANCK, Sandy MAITRE D'HOTEL, Sabine BIERRY

Absents excusés :
Catherine ALMY, Jean-Marie WEISGERBER (procuration à Jean-Luc POIREL), Mehmet YURUR (procuration à Alain HUBER), Annie MARTIN, Cécile OLLIVIER OHREL

Secrétaire de séance : Muriel FREMIOT, secrétaire générale

ORDRE DU JOUR

1. Approbation du procès-verbal des délibérations du 27 novembre 2023
2. Désignation du secrétaire de séance
3. Location de la chasse communale adjudication du lot N° 4 : agrément des candidatures

A l'unanimité des voix, le conseil municipal approuve, sans aucune observation, ni modification, le procès-verbal des délibérations prises en séance du 27 novembre 2023.

Avant d'aborder l'ordre du jour, monsieur le maire propose à l'assemblée de nommer un secrétaire de séance en application de l'article L2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales

A l'unanimité des voix, le conseil désigne madame Muriel FREMIOT, secrétaire générale, pour remplir les fonctions de secrétaire.

****

N° 2023/059 :
Location de la chasse 2024-2033 lot N° 4 adjudication publique du lot N° 4 : agrément des candidatures

Le maire rappelle à l'assemblée que le locataire du lot N° 4, l'Amicale des Chasseurs du Kempel, représentée par Monsieur Jean-Jacques NONNENMACHER, n'a pas souhaité reconduire le bail de location par convention de gré à gré mais a fait valoir son droit de priorité.

Par délibération en date du 18 octobre 2023, le conseil municipal a par conséquent décidé de recourir à la procédure d'adjudication publique pour la location du lot N° 4, laquelle aura lieu le 18 janvier 2024 à 14H.

Les candidatures étaient recevables en mairie jusqu'au 15 décembre 2023 à 16H. L'amicale des Chasseurs du Kempel n'a pas déposé de dossier de candidature. L'adjudication publique se déroulera par conséquent sans droit de priorité.

La commune a enregistré deux dossiers de candidature.

Le conseil municipal,

Vu l'arrêté préfectoral du 12 juin 2023 définissant le cahier des charges types relatif à la période de location des chasses communales du 2 février 2023 au 1er février 2024 ;

Vu l'avis favorable de la commission communale consultative de la chasse en date du 21 décembre 2023

Considérant que les dossiers de candidatures sont recevables et conformes aux dispositions des articles 10, 16 et 17 du cahier des charges

Après en avoir délibéré, à l'unanimité (dont 2 procurations)

- Décide d'agréer les candidats suivants qui seront autorisés à enchérir :

1. **Personne physique :**

   Monsieur Jean-Jacques NONNENMACHER
   14 route de Hochfelden
   67370 WOELLENHEIM

2. **Personne morale :**

   Association des Chasseurs locaux
   5 Impasse des Cochères
   67130 LUTZELHOUSE

   Et ses cinq associés :

   - Monsieur Dominique MASSON
   - Monsieur Philippe HOCHSTETTER
   - Monsieur Jean-Luc BOULET
   - Monsieur Philippe MULLER
   - Monsieur Gilles MARCHAL

- Autorise le maire à signer tout acte à intervenir ainsi que le bail de location.

MAIRIE DE WISCHES BAS-RHIN

Pour extrait conforme au registre
Wisches, le 22 décembre 2023
Le maire,
Alain FERRY

La secrétaire de séance,
Muriel FREMIOT